

<http://clg-charles-de-gaulle-bu.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article994>

Ministère de l'Éducation Nationale
Département d'Eure et Loir



Collège Charles de Gaulle

Questions diverses - CA du 03/10/2023

- Espace parents -



Date de mise en ligne : mardi 7 novembre 2023

Copyright © Site du collège Charles de Gaulle - 28410 Bû - Tous droits

réservés

Madame Néant, Principale, tient à préciser, avant de répondre aux questions diverses, que le ton sur lequel les responsables se sont exprimés lors des réunions de rentrée n'était pas approprié et agressif. C'est important de se rappeler que les équipes éducatives travaillent ensemble afin de garantir le meilleur accueil possible pour chaque élève.

A) Les sorties scolaires sont-elles réparties de façon équitable ?

Les sorties sont liées à des projets pédagogiques en fonction des professeurs, elles ne sont pas obligatoires. Les annulations de l'année dernière ne sont pas du fait du professeur mais du lieu de visite.

B) Serait-il possible d'instaurer un protocole en cas de pluie ou de forte chaleur ?

Le collège fait tout pour la sécurité et la santé des enfants pour ne pas les mettre en danger. Les professeurs adaptent les activités sportives selon la météo, il faut leur faire confiance. Il est rappelé dans le règlement intérieur qu'il faut une tenue de rechange.

Concernant le jour d'intempérie du début de l'année, la vigilance orange n'avait pas été déclenchée. Si un protocole est décidé, il émane de la préfecture et non du collège.

C) Y a-t-il un projet de rattrapage concernant les cours manqués en mathématique ?

Trois professeurs se sont portés volontaires pour assurer des cours de remplacement le temps de l'absence du professeur titulaire. A savoir qu'un professeur qui donne une absence de moins de 15 jours n'est pas remplacé par le rectorat. Un arrêt maladie renouvelé toutes les semaines ne permet pas de nommer un remplaçant extérieur.

D) Serait-il possible d'avoir un second micro-onde pour l'AS du mercredi ?

Les élèves de l'AS sont plus de 70, un second micro-onde ne réglerait pas le problème au vu du temps attribué pour manger par rapport au temps de chauffe. Il faut donc prévoir un repas froid. Un professeur rappelle que l'AS n'est pas obligatoire mais un choix de l'élève : en cas de changement d'avis pour le maintien de cette activité, l'inscription peut être remboursée.

E) Un trombinoscope du personnel de l'établissement peut-il être mis en place ?

Le personnel souhaitant conserver leur droit à l'image, il n'y aura pas de photo sur Pronote.

F) Question concernant les menus végétariens :

Ces menus sont obligatoires et imposés par l'Éducation Nationale en France.

G) Serait-il possible d'avoir un passage piéton à Bû (rue saint Antoine) ?

La question a été posée à un agent de la mairie, présent le jour du conseil, qui en discutera avec les personnes concernées en mairie.